

Le contexte

L'Aube et la Seine sont des cours d'eau de 2ème catégorie piscicole. Leur espèce repère est donc le brochet, qui se reproduit dans les zones humides, annexes hydrauliques des cours principaux.

Du fait de travaux d'artificialisation, notamment la construction de **grands lacs réservoir**, les débits de l'Aube et de la Seine sont fortement perturbés. Cela conduit à la diminution de la fonctionnalité des zones humides, qui ne fonctionnent plus naturellement. Ce constat a conduit le PDPG à définir comme **enjeu prioritaire** pour ces deux masses d'eau **l'amélioration des habitats** et des zones de reproduction.

La 3ème phase du Plan de gestion piscicole Seine aval prévoit donc la restauration de 7 annexes hydrauliques sur les communes de Savières, Ramerupt, Boulages et Plancy l'Abbaye. Ces sites sont d'anciens méandres, aujourd'hui **envasés** et **envahis par de la végétation arbustive et arborescente**. Afin de recréer des **frayères fonctionnelles** pour le brochet, la Fédération de l'Aube pour la pêche et la protection du milieu aquatique a entrepris des travaux d'aménagement de ces sites.



Avant travaux, 2010



Après travaux, 2011

Cours d'eau	La Seine et l'Aube
Code masse d'eau	FRHR13A et FRHR24
Coordonnées L93	x : 768853,34 m y : 68229675,22 m
Appellation	Noues : «du petit bois», «d'Epincey», «du Cruyer», «du pré Lorrain», «de la Bonne», «de Monfrut» et «le Grand courbe»
Superficie	5,2 ha
Espace naturel remarquable	ZNIEFF 1 et 2, ZICO

Les enjeux

- Restaurer des zones de frayères fonctionnelles pour la reproduction du brochet.
- Rétablir la continuité écologique par l'aménagement de passages pour les **sédiments** et la **faune piscicole**.
- Se rapprocher des dispositions de la directive européenne cadre sur l'eau quant à l'atteinte du **bon état écologique** des masses d'eau.
- Améliorer l'**effet tampon** du lit majeur en période de crue.

Les étapes

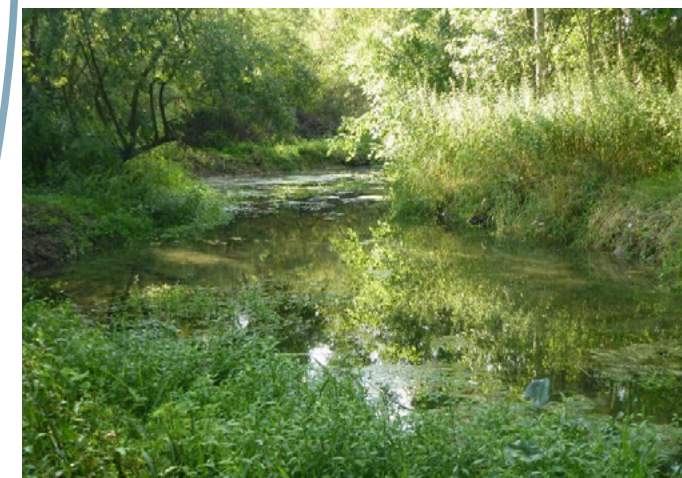
2011

Réalisation des travaux

Le témoignage

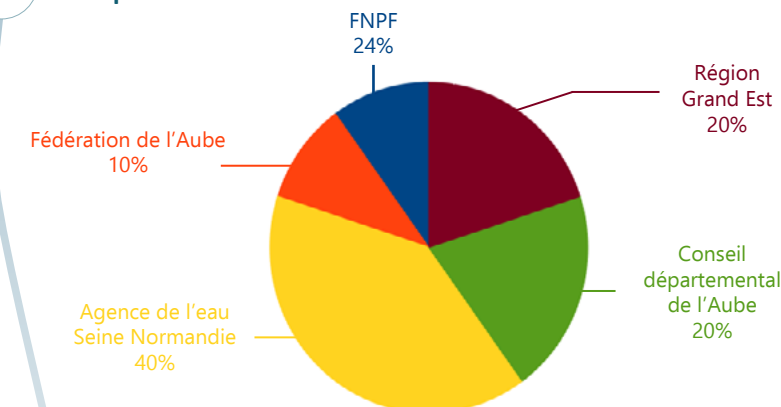
«Ces anciens bras morts déconnectés ne permettaient plus le passage des géniteurs. Une connexion a été refaite pour permettre la dévalaison. Il y a une efficacité certaine des travaux du point de vue de la reproduction puisque j'observe régulièrement des brochetons.

François Lardin, Président de l'AAPPMA d'Arcy sur Aube.



Après travaux, 2012

Le plan de financement



Le descriptif des travaux

1. Gestion de la végétation rivulaire pour favoriser le développement de la végétation aquatique ou semie aquatique, support de ponte des brochets :

- Recépage d'arbres et arbustes.
- Débroussaillage du lit mineur.
- Enlèvement d'embâcles transversaux.

2. Travaux de terrassement :

- Opération de terrassement au niveau de la communication aval entre les frayères et les cours principaux.
- Opération de terrassement dans les frayères afin d'éviter leur comblement progressif par des particules fines.
- Enlèvement ponctuel des dépôts vaseux en cours de végétalisation par les saules.

3. Restauration de la continuité écologique par l'aménagement de franchissements :

- Installation de franchissements sur des aménagements transversaux infranchissables (remblais): gués submersibles ou passages busés.

Le coût du projet

Restauration des annexes	80 850 € TTC
--------------------------	--------------



Embâcles avant travaux sur un bras mort de l'Aube, 2010



Vue aval, remblai après travaux et dalot rectangulaire, noue du Grand Courbe, 2012

Le gain écologique

2011

5,2 hectares de frayère restaurés



Remblai planté de peupliers, noue le Grand Courbe, 2012

L'attention particulière

La Fédération de l'Aube et les AAPPMA de Plancy l'Abbaye et de Nogent-sur-Aube s'assureront que les communications entre les frayères et les cours principaux ne sont pas obstruées par des embâcles ou des sédiments.

Les profils en long seront aussi surveillés, et entretenus si nécessaire afin de **maintenir un bon écoulement des eaux.**

Les clés de la réussite

Observations sur site avant travaux, notamment de la population piscicole.



- Observations sur site après travaux.
- Si les aménagements sont efficaces (augmentation des populations piscicoles), d'autres sites pourront à leur tour être aménagés, l'objectif étant d'atteindre le seuil d'efficacité technique fixé par le PDPG.



- Le projet a été localement et dans sa globalité très bien accepté par les propriétaires riverains et les collectivités concernées.

- Pas de protocole de suivi, juste de l'observation de jeunes poissons.
- Un peu trop à l'écoute des riverains. Par exemple, un passage busé a été installé à la place d'un passage à gué.